



Doc. 14965
02 octobre 2019

Violences obstétricales et gynécologiques

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, troisième phrase, avant les mots «des épisiotomies», insérer les mots suivants : «des mutilations génitales».

Déposé par:

RIZZOTTI Maria, Italie, PPE/DC
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BILLI Simone, Italie, NI
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
D'AMBROSIO Vanessa, Saint-Marin, SOC
DE CARLO Sabrina, Italie, NI
DI MICCO Fabio, Italie, NI
FASSINO Piero, Italie, SOC
MANIERO Alvise, Italie, NI
MARILOTTI Gianni, Italie, NI
RIBOLLA Alberto, Italie, NI
VESCOVI Manuel, Italie, NI

1. 2019 - Quatrième partie de session

